

**COMMUNE
DELEGUEE DE
VAUXCERE**

DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE
FERE-EN-TARDENOIS

6 rue du Chef-Lieu
VAUXCERE
02160
LES SEPTVALLONS

Téléphone :
06.49.49.87.81
mairies.sms@wanadoo.fr

AVIS MOTIVE

Après avoir étudié attentivement l'étude d'impacts concernant la ZIP, j'ai découvert plusieurs points qui posent question. Dans le chapitre sur les relations visuelles entre le projet et les bourgs de l'aire d'étude intermédiaire, en page 42 de l'étude patrimoniale et paysagère, il est indiqué : « Ont été identifiés les villages qui pourront présenter une co visibilité avec le secteur du projet et ceux qui regardent en sa direction. Pour les premiers, la sensibilité concerne essentiellement l'image du village lors de son itinéraire d'approche, alors que pour les seconds, l'attention portera sur la modification du cadre de vie de ses habitants. S'ajoute également le risque d'encerclement pour les bourgs situés entre le parc existant et la ZIP ».

Le bourg de Vauxcéré sera concerné par les 3 conséquences.

En effet, dans l'étude d'impact, deux tableaux de synthèse présentent les effets du projet sur les bourgs et le patrimoine de l'aire intermédiaire ainsi que les effets cumulés avec les parcs existants.

Le bourg de Vauxcéré fait donc partie de l'aire d'étude intermédiaire.

Le tableau des synthèses des sensibilités des bourgs de l'aire intermédiaire (page 455 de l'étude d'impact) indique pour Vauxcéré sa situation : en rebord de plateau, sa distance de 4,4 km, les effets d'une visibilité et co visibilité qui seraient limitées et conclus à un impact faible. Quant aux effets cumulés, il est noté qu'ils sont limités par la situation du bourg dans le vallon secondaire sans plus de précision.

Le tableau de synthèse des impacts sur le patrimoine dans l'aire intermédiaire en page 460 recense comme sensibilité à l'état initial l'église classée de Vauxcéré. Il indique sa situation en rebord de plateau avec des effets de visibilité et co visibilité limités et conclut à un impact faible. On remarque que malgré l'addition de tous ces effets, aucune photo montage n'est produite, ce qui permettrait de se représenter la situation sur les perspectives monumentales, sur le bourg situé à flanc de coteau à 130 m d'altitude et à 153 m d'altitude sur ses hauteurs où domine l'église. On ne peut également voir ce qu'il en est des effets cumulés avec le parc du Haut des Epinettes situé à proximité. Seules des photos sont présentées en annexe 2A de l'étude paysagère :

En page 47 est présentée la vue panoramique de Vauxcéré dominée par l'église classée. Le commentaire dit que l'enjeu d'effets cumulés est limité par l'absence de visibilité depuis le vallon. On remarque d'une part que cette photo ne présente pas à l'arrière-plan, les éoliennes existantes et d'autre part, que ce point de vue ne peut être que sur le plateau, sur la route de Paars à Vauxcéré alors que celui-ci a été situé sur le plan en fond de vallée sur la route de Bazoches à Vauxcéré (voir page 43). Donc l'enjeu d'effets cumulés énoncé comme limité par l'absence de visibilité depuis le vallon n'est pas correct, il y aura sur ce point de vue haut non seulement une Co visibilité de cette vue panoramique avec le parc existant et la ZIP mais aussi des effets cumulés avec ceux-ci.

En page 62, deux vues des abords de l'église classée sont présentées : une vue de l'église depuis la rue du Chef-Lieu et une vue des abords de l'église sur les hauteurs du bourg depuis la rue de l'église. En commentaire, on lit que cette église présente une situation de co visibilité avec une éolienne existante sur le plateau (1^{ère} vue), qu'elle ouvre également une vue en direction de la ZIP depuis ses abords (2^{ème} vue). On peut en déduire que depuis les abords de l'église, il y aura une vue directe mais aussi une co visibilité de l'église classée avec la ZIP. A cela s'ajoute des effets cumulés avec le parc existant car cette photo représente les abords de l'église en venant de la route de Longueval où le parc éolien existant du Haut des Epinettes est déjà très prégnant sur celle-ci avec une domination ou surplomb de celle-ci sur un horizon très étendu allant du nord au sud.

En page 108 est présentée une photo intitulée : chemin de petite randonnée sur le plateau, il est fait référence à un photomontage (PM18p199). On lit que, à proximité du parc éolien existant du Haut des Epinettes, un sentier de petite randonnée relie les vallées de l'Aisne et de la Vesle entre Longueval et Vauxcéré, que le sentier traverse ici le plateau agricole, que le projet éolien est visible dans son intégralité. Ce point de vue situé au lieudit la croix de la Motte, à la croisée du chemin en question et de la route entre Blanzay et Vauxcéré, est éloigné d'environ 700 mètres du bourg de Vauxcéré. On remarque que cheminant sur le chemin rural en question, sera aperçu en même temps le parc existant et la ZIP. Que de ce lieu on a une vue très étendue à 360°, non seulement vers l'est et l'ouest (en direction de la ZIP) mais aussi vers le nord où l'on aperçoit la crête du Chemin des Dames et le sud qui offre une vue sur l'église Sainte Marie Madeleine de Mont Notre Dame. La randonnée se poursuit ensuite sur la route vers Vauxcéré jusqu'aux abords de son église. En outre ce projet se situe au sein du deuxième périmètre à très forte sensibilités patrimoniales et paysagères que sont d'une part le site du Mont Notre Dame et d'autre part le site du Chemin des Dames, haut lieu de mémoire en cours de classement au patrimoine de l'UNESCO.

**COMMUNE
DELEGUÉE DE
VAUXCERE**

DEPARTEMENT DE
L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOIS-
SONS

6 rue du Chef-Lieu
VAUXCERE
02160
LES SEPTVALLONS

Téléphone :
06.49.49.87.81
mairies.sms@wanadoo.fr

En conclusion, on peut présager, malgré l'absence de photomontage montrant l'impact sur le bourg et sur les abords de l'église classée qui le domine – ce qui pose question – que ce projet soit prégnant sur le bourg de Vauxcéré et conjointement sur son église classée dominant le paysage de par leur situation en rebord de plateau. Donc le cadre de vie des habitants et le patrimoine protégé en seront affectés. Mais aussi l'image du village par ses routes d'approche (de Longueval, de Paars, de Blanzly les Fismes, de Perles), le plateau de Vauxcéré et le chemin de randonnée.

S'ajoute les effets cumulés avec le parc éolien existant du Haut des Epinettes pour lequel la Direction Régionale de l'Environnement avait émis un avis défavorable en disant qu'il portait atteinte à l'intégralité des sites, au paysage et à la conservation des perspectives monumentales notamment sur le village de Vauxcéré et du Mont Notre Dame (article R111-21 du code de l'urbanisme). A l'est, le parc existant encadre l'église classée en la surplombant du nord au sud, avec ce projet à l'ouest, quasiment tous ces horizons seront concernés. Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à la construction de ce parc éolien.

Le Maire-Délégué,




Michel HUET


Ouverture secrétariat :
LUNDI 13H30 - 15H00